

## **Règlement Intérieur (à conserver par l'exposant)**

Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription doit être impérativement complète et accompagnée des pièces à fournir. Les inscriptions seront clôturées le 6 octobre au soir. Si toutefois il venait à rester des places, nous serions en mesure d'accepter les derniers inscrits jusqu'au jour du vide grenier.

1. L'accueil des exposants se fera à la Salle Polyvalente de St Julien à partir de 6h30. Chaque exposant inscrit devra se présenter avant son installation pour se voir attribuer sa place. La fin de la manifestation est fixée à 17h00.
2. La clôture des installations est fixée à 9h00. Passé ce délai, tout emplacement réservé et non occupé pourra être attribué à une tierce personne sans remboursement de la somme acquittée lors de la réservation.
3. Dans le cas où une personne mineure voudrait exposer seule, une autorisation parentale écrite sera demandée. Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.
4. Les exposants, du fait de leur signature, accordent aux organisateurs le droit de modifier, en cas d'évènements imprévus, les horaires de début et de fin de la manifestation, et ce, sans réclamation possible concernant le prix de l'inscription.
5. La vente d'ARMES, d'ANIMAUX et d'ALIMENTAIRE À EMPORTER est STRICTEMENT INTERDITE.
6. Aucun objet lourd ou risquant d'endommager le parquet ne sera toléré au sol.
7. Pour une question d'organisation, l'association se réserve le droit de placer chaque exposant.
8. En aucun cas un emplacement réservé et réglé ne pourra être occupé par une tierce personne sans l'aval des organisateurs.
9. En aucun cas, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de vols ou dégradations sur les stands.
- 10. Aucun véhicule ne pourra circuler et n'est admis à stationner après 9h00 dans le périmètre d'exposition défini par les organisateurs.**
11. Les emplacements extérieurs, ainsi que la salle, doivent impérativement rester propres et dans l'état dans lequel ils étaient lors de l'arrivée des exposants.
12. Conformément à la loi, la liste exhaustive des exposants est laissée à disposition de la Gendarmerie ou de la Police pendant toute la durée de la manifestation, puis transmise à la Mairie de St Julien-Montdenis dans les huit jours qui suivent le vide grenier.
13. Les éventuels exposants professionnels doivent se conformer aux règles de droit fiscal auxquelles ils ont soumis. Ils doivent notamment justifier de leur inscription au RCS ou Registre des Métiers.
14. Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement, dans le cas contraire, l'association se réserve le droit d'exclure le(s) dit(s) exposant(s) sans remboursement.

**L'inscription au vide grenier vaut acceptation de ce règlement Intérieur**

**BULLETIN DE RESERVATION**

**Vide Grenier Amicale Laïque St Julien Montdenis**

**Dimanche 9 octobre 2022 de 6h30 à 17h00**

**NOM.....Prénom .....**

**ADRESSE.....**

**CP.....VILLE.....Tel Portable .....**

**adresse email : .....**

**Pièce d'identité (Type, numéro).....délivré le.....par.....**

**Si professionnel, n° inscription (RM, RCS).....date inscription.....**

**Nombre de mètres linéaires (ext.)..... X 3€ = ..... €**

**OU**

**Table (intérieur) 1m80 ..... X 6€ = ..... €**

**Le portant (en intérieur et dans la limite du nombre disponible) 3€**

**Joindre impérativement une photocopie de pièce d'identité (pour les pros, inscription RM ou RCS) et le règlement par chèque à l'ordre de l'Amicale Laïque St Julien-Montdenis ou en espèces. Seules seront prises en compte les inscriptions accompagnées des justificatifs et de leur règlement.**

**Je soussigné, Mme M. .... reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et l'accepte dans son intégralité.**

**Signature**

**Pour les particuliers uniquement : Je déclare sur l'honneur exposer pour la première ou la seconde fois en 2022 sur un vide grenier et ne mettre à la vente que des objets personnels et d'occasion.**

**Écrire la mention, « Lu et approuvé », le / /2022**

**Signature**

**Bulletin à retourner (accompagné des pièces justificatives et du règlement) par courrier chez  
M. Ismaël KHELAFI – 625, avenue de la Gare - 73870 St Julien-Montdenis**

**Ou à déposer à la Mairie de St Julien-Montdenis (dans une enveloppe close à l'adresse de l'Amicale Laïque).**

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, contactez M. Ismaël KHELAFI au 06.65.44.75.45**